



Conseil Communautaire du 6 OCTOBRE 2026
18 h 00 commune de ROUVROY SUR MARNE (Salle des fêtes)

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2026

POINT 1 : ADMINISTRATION GENERALE - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE

POINT 2 : ADMINISTRATION GENERALE - VALIDATION D'UN PACTE LOCAL DES SOLIDARITES ENTRE LES SERVICES DE L'ETAT ET LA CCBJC POUR L'ANNEE 2026

POINT 3 : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTANT DE LA CCBJC A LA MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER

POINT 4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BATIMENT « IRMA MASSON » NOUVEAU BAIL AVEC LE GROUPE SIEMENS GAMESA Renewable Energy Service SAS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2027

POINT 5 : FINANCES - APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEROGATOIRE A COMPTER DE L'ANNEE 2027

MODIFICATION CONCERNANT LES RECETTES RETROCEDEES AUX COMMUNES DE BAUDRECOURT ET DOMMARTIN LE ST PERE (REVERSEMENT D'UNE PARTIE DES IFR EOLIENS-PARC EOLIEN DES COTEAUX DU BLAISERON) SUITE A LA DELIBERATION N°116-12-2021

POINT 6 : FINANCES – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – ZONAGE DE PERCEPTION – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°85-10-2021 DU 14 OCTOBRE 2021

POINT 7 : FINANCES - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2027

POINT 8 : FINANCES – BUDGET 800 DM N°12 - AMORTISSEMENT DES BIENS ET DES SUBVENTIONS - M57

POINT 9 : FINANCES – BUDGET 800 DM N°13 – CESSION D'UN VEHICULE

POINT 10 : FINANCES – BUDGET 800 DM N°14 – AJUSTEMENT DES CREDITS - CHAPITRE 012

POINT 11 : FINANCES – BUDGET 800 DM N°15 – AJUSTEMENT CREDITS OPERATION N°20 (GROUPE SCOLAIRE DE DOULEVANT LE CHATEAU) – SECTION D'INVESTISSEMENT

POINT 12 : FINANCES – BUDGET 803 DM N°1 – STOCKS

POINT 13 : FINANCES – BUDGET 806 DM N°1 – AJUSTEMENT CREDITS CHAPITRES 16 « DEPOTS DE GARANTIE ET CAUTIONNEMENT » – SECTION D’INVESTISSEMENT

POINT 14 : FINANCES – BUDGET 808 DM N°1 - AMORTISSEMENT DES BIENS ET DES SUBVENTIONS - M57

POINT 15 : FINANCES – BUDGET 809 DM N°1 - AMORTISSEMENT DES BIENS ET DES SUBVENTIONS - M57

POINT 16 : FINANCES - FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L’ANNEE 2024 AVEC LA COMMUNE DE BOUZANCOURT POUR SES TRAVAUX REFECTION TROTTOIRS ROUTE D’AMBONVILLE ET RD2

POINT 17 : FINANCES – FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L’ANNEE 2025 AVEC LA COMMUNE DE LEZEVILLE POUR SES TRAVAUX VOIRIE SUR L’ENSEMBLE DE LA COMMUNE

POINT 18 : FINANCES – FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L’ANNEE 2025 AVEC LA COMMUNE DE VAUX -SUR-SAINT-URBAIN POUR SES TRAVAUX DE REFECTION RUE DU LAVOIR

POINT 19 : MARCHES PUBLICS – EXTENSOION DE LA STRUCTURE MULTIACCUEIL – ATTRIBUTION D’UN AVENANT N°1 DE TRAVAUX LOT N°1 GROS OEUVRE

POINT 20 : MARCHES PUBLICS – EXTENSION DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL - ATTRIBUTION D’UN AVENANT N°1 DE TRAVAUX LOT N°2 CHARPENTE COUVERTURE OSSATURE BOIS

POINT 21 : MARCHES PUBLICS – EXTENSION DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL - ATTRIBUTION D’UN AVENANT N°1 DE TRAVAUX LOT N°4 PLATRERIE ISOLATION MENUISERIE INTERIEURE

POINT 22 : MARCHES PUBLICS – EXTENSION DE LA STRUCTURE MULTIACCUEIL - ATTRIBUTION D’UN AVENANT N°1 DE TRAVAUX LOT N°6 ELECTRICITE

POINT 23 : MARCHES PUBLICS – EXTENSION DE LA STRUCTURE MULTIACCUEIL - ATTRIBUTION D’UN AVENANT N°1 DE TRAVAUX LOT N°7 PLOMBERIE

POINT 24 : AFFAIRES PERISCOLAIRES - RENOUVELLEMENT CONVENTIONNEMENT AVEC LA REGION GRAND EST ET LE LYCEE PHILIPPE LEBON POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU GROUPE SCOLAIRE DE DONJEUX

POINT 25 : AFFAIRES PERISCOLAIRES - AVENANT DE PROROGATION AU CONVENTIONNEMENT AVEC LA REGION GRAND EST ET LE LYCEE PHILIPPE LEBON POUR L’UTILISATION DU SERVICE DE RESTAURATION DU LYCEE PHILIPPE LEBON A JOINVILLE POUR LES ECOLES PRIMAIRES DE LA CCBJC

POINT 26 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA CCBJC – CREATIONS ET SUPPRESSIONS D’EMPLOIS

POINT 27 : RESSOURCES HUMAINES – VACATION CENTRE DE SANTE DE DOULEVANT LE CHATEAU – RECOURS A UN NOUVEAU VACATAIRE ET MODIFICATION DU TAUX DE LA VACATION – ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°10-02-2021

POINT 28 : COMPTE RENDU DES ACTES ACCOMPLIS PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI SONT CONFIEES